



*Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron*

**Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ**

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20220630-20220620-DE
Reçu le 07/07/2022

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 30 juin 2022

Date de convocation : le 17 juin 2022

Date d'affichage : le 17 juin 2022

Nombre de membres au Comité Syndical: 50

L'an deux mille vingt deux, le trente du mois de juin, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES – Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Jean Louis GRIMAL – Claude HENRY – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Anice SASSI – Roland JOFFRE - Bernard VERDIE

Etaient absents ou excusés : 25 Dont 2 ont donné procuration

Votes Pour : 25
Votes Contre : 0
Abstention : 2

DELIBERATION N° 2022/06/20

EOLIENNE DE CORNUS PROJET PARTICIPATIF



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2022/06/20

EOLIENNE DE CORNUS PROJET PARTICIPATIF

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20220630-20220620-DE
Reçu le 07/07/2022

Monsieur le Président indique que par délibération N°2017/03/15 du 30 mars 2017, le comité syndical a pris la décision de se donner la possibilité de participer au capital de société de production d'énergie renouvelable aux conditions suivantes :

- Existence d'une gouvernance citoyenne
- Une collectivité doit être actionnaire

Monsieur VIDAL, Président de la société SAS Escandorgues Energie Eolienne, a sollicité le SIEDA.

Son projet, situé au lieu-dit Escandorgues commune de CORNUS, comprend l'installation de 3 éoliennes de 0.8 MW de puissance chacune.

Le plan de financement présenté fait état d'un investissement de 4.5 M€ avec 0.86 M€ de fonds propres répartis comme suit :

- 0.2 M€ participation des citoyens (environ 90 citoyens sont actionnaires du projet)
- 0.2 M€ Région
- 0.16 M€ AREC
- 0.15 M€ Communauté de Communes
- 0.15 M€ SIEDA

A ce jour, les études de faisabilités techniques sont validées, le permis de construire est attribué et purgé de tout recours. La communauté de Communes Larzac Causses et Vallées a émis un accord de principe avec un engagement de participation entre 100 k€ et 150 k€.

Le Président propose au Comité Syndical de participer à ce projet d'Énergies Renouvelables citoyen au même niveau que la communauté de communes.

Les débloquages des capitaux s'effectueront lors des modifications statutaires de la société et après validation du dossier bancaire par l'organisme de crédit.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à participer au capital à hauteur de l'apport de la communauté de communes et dans la limite de 150 000 €. Le Comité Syndical précise que le SIEDA sera actionnaire et sera amené à se retirer du projet lorsque ce dernier aura atteint une certaine maturité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification
Du 6 juillet 2022



Le Président du SIEDA

Sébastien DAVID